Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 22 (1930)
Heft: 3

Artikel: Vacances pour la jeunesse
Autor: Arn, Gertrud
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383768

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vacances pour la jeunesse.

Par *Gertrud Arn.*

Les conditions économiques ardues de nos jours exigent du jeune homme, qui entre dans la vie, des connaissances techniques de plus en plus supérieures. Pour compenser le travail excessif qu'il doit fournir, il est indispensable qu'il jouisse d'un temps relatif pour se reposer: il a besoin de vacances suffisantes. Afin que la jeunesse fasse un emploi judicieux de ces vacances, c'est-à-dire, pour qu'elles soient une source de forces tant physiques que morales, il est du devoir de leurs aînés de leur venir en aide.

C'est en partant de ce principe et avec le désir de le réaliser que prit peu à peu naissance l'initiative des vacances pour la jeunesse travailleuse. A cet effet, on a créé des institutions d'utilité publique, des sociétés, nationales, cantonales, locales, à la tête desquelles figurent les organisations de la jeunesse.

Une enquête menée sur l'activité de ces initiatives a démontré qu'elles ont obtenu de beaux débuts et résultats. Ce qui leur manque encore, c'est un travail collectif actif et soucieux d'atteindre le but. Cette collaboration est entravée par le fait que ce problème n'est pas le but unique des organisations; elles le considèrent comme une tâche partielle de leur œuvre de bienfaisance pour la jeunesse, et elle est souvent subordonnée aux idées confessionnelles, politiques ou autres.

Malgré des conceptions différentes, un travail efficace en commun est tout à fait possible. La preuve en est donnée par les associations qui existent déjà, soit la société appelée « Vacances et temps libre pour les jeunes » ou par exemple celle de Zurich, qui est formée de 40 sections de la jeunesse sans distinction de classe ni de confessions, et des organes s'occupant de l'œuvre des vacances pour la jeunesse libérée des écoles.

Les efforts se concentrent naturellement principalement dans les villes et dans les centres industriels. Le plus souvent, l'œuvre ne s'occupe pas uniquement de jeunes gens de 14 à 20 ans, mais elle fait également bénéficier de ses bienfaits des écoliers et des grandes personnes.

Pour l'emploi des vacances, ces diverses œuvres prévoient des homes, des camps, des cours de vacances, ainsi que des courses de vacances.

Les propriétaires ou locataires des homes de vacances sont en premier lieu les organisations de la jeunesse, puis les sociétés et institutions d'utilité publique. Nous ignorons malheureusement l'aide directe apportée par les autorités pour les autres organisations de vacances.

Les homes de vacances ont avant tout le caractère d'assistance. Ils ont une direction et sont ouverts pendant une partie de l'année, soit la saison d'été ou même toute l'année, et sont

utilisés comme lieu de séjour pour la jeunesse qui a besoin de soins et de repos.

Pour les autres organisations de vacances, le temps en est limité et l'aménagement plus sommaire (foin, paille, lits de camp). Elles sont également sous la direction de l'œuvre, mais tous les travaux ménagers sont exécutés par les participants mêmes. Les camps de vacances, les cours, les tournées s'adaptent très bien pour l'emploi des vacances. Ils répondent fort bien aux esprits jeunes et romantiques, et c'est la jeunesse elle-même qui en a choisi la forme.

Les camps de vacances qui sont toujours institués par les organisations de la jeunesse, ont le plus souvent le caractère de cours de vacances. Ils ont un double but, celui de vacances et celui d'éducation complémentaire. Lorsque les camps appartenant aux organisations ne sont pas disponibles, les cours de vacances se donnent dans de petites cabanes pour la jeunesse. Ces dernières, qui sont répandues dans toute la Suisse, servent de lieu de ravitaillement à bon marché pour les tournées qui se font avec quelques participants seulement ou en groupe.

Toutes ces institutions n'ont pas été créées uniquement dans le but physique et psychique de la jeunesse. Les organisateurs ont tenu compte des modestes moyens pécuniaires, dont dispose la jeunesse à cet âge. Les prix de pension dans les homes et pour les camps sont excessivement modestes: de fr. 1.80 à fr. 5.— (cabanes pour la jeunesse 20 ct. jusqu'à fr. 1.—) par personne et par jour. Les nécessiteux sont entretenus, soit par les groupes de la jeunesse, par les sections ainsi que par des sociétés d'utilité publique et d'autres institutions ou personnes privées. (Quelques autorités seulement participent à l'œuvre par une entr'aide indirecte, c'est-à-dire par une subvention qu'elles allouent aux organisations; parmi elles la ville de Zurich.) Certains groupes de la jeunesse organisent des représentations théâtrales, des bazars, etc., pour se procurer des moyens financiers. Des caisses de vacances ont été créées fort judicieusement, la jeunesse est de cette manière à même de verser de temps à autre une petite économie, ce qui lui donne l'occasion de pourvoir à ses frais de vacances grâce à cette prévoyance.

C'est grâce à une propagande incessante de la part des organisations de la jeunesse, que la pensée de procurer des vacances à la jeunesse libérée des écoles prend pied peu à peu; il est donc du devoir des autorités publiques de vouer toute leur attention à la question des vacances et de veiller à ce que la jeunesse indigente puisse également jouir physiquement et intellectuellement des bienfaits de quelques jours de vacances.

Ce que l'on fait actuellement dans ce domaine, n'est qu'un début qui ne saurait suffir à la longue. Cette œuvre ne pourra être un bienfait réel que lorsque les autorités et l'Etat assureront leur aide aux institutions privées.